

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion Du lundi 11 mai 2021 à 18h30 heures. Salle de la mairie

Conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Absents excusés	1
Votants :	14

Convocation du 3 mai 2021

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. Gilles BOUTEILLER maire, M. Philippe POUVREAU, M. Michel GACHIGNARD, Mme Nathalie BROCHARD, M. Ignace FLEURET, M. Josselin BAUDOUIN, Mme Illana BOCCARA, M. Olivier BOUCHAND, Mme Sylvie LAURENT, M. Jacky MÉTEAU, M. Yannick MOREAU, Mme Martine MORIN, M. Philippe PAULIEN, Mme Albertine THIBAUT

Absent excusé : M. Claude GARNIER

Secrétaire de séance : M. Philippe POUVREAU

Ordre du jour

Pas de remarque sur le compte rendu de la réunion du 12 avril 2021, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

- 1- Finances :
 - ▶ Budget annexe cabinet médical
 - Décisions modificatives n°1 : ouverture de crédit
 - Admission en non-valeur
 - ▶ Sinistre école : régularisation du dossier assurance
- 2- Programme d'aide à la voirie de marais : demande de subvention
- 3- Renouvellement des conventions d'occupation du domaine public délivrées à la société « la grenouille bleue » et à M. et mme TIMOZ Michel (bateau promenade)
- 4- CCVSA – Géoventée : convention de publication de données ouvertes
- 5- Création d'un emploi saisonnier
- 6- Vote des subventions aux associations et divers organismes
- 7- Organisation des élections départementales et régionales - vaccination
- 8- Délibérations et questions diverses



1- Finances

► Budget annexe cabinet médical

→ Décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative n° 1 suivante sur le budget annexe cabinet médical n°1 comme suit :

FONCTIONNEMENT	
D-275 Dépôt et cautionnement versés	+ 240,00
D 673 Titres annulés sur exercice antérieur	+ 1124,00
D-022 : Dépenses imprévues	-1 364,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE la décision modificative n°1 (sur le budget annexe cabinet médical) comme définie ci-dessus

→ Admission en non-valeur

Sur proposition de Monsieur Éric Viguière, comptable des finances publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable des finances publiques pour un montant de 125.40 euros

► Sinistre école : régularisation du dossier assurance

Monsieur le Maire informe les élus que suite au sinistre survenu à l'école (vitres cassées), l'assurance Maif a procédé au remboursement des dégâts occasionnés.

Le tiers étant identifié, le montant de la franchise, soit 75 euros doit lui être réclamé.

Une facture sera adressée au tiers via le Trésor Public.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à recouvrer le montant de la franchise de 75 euros en adressant un avis de paiement au tiers.

2- Programme d'aide à la voirie du marais : demande de subvention

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de voirie chemin du halage et portion de voirie entre le pont de l'Ouillette et le pont de la Barbée sont éligibles au programme d'aide à la voirie de marais. Le montant de l'aide s'élève à 20% du coût hors taxe des travaux dans la limite de 10 000 euros de subvention par km/linéaire.

Le plan de financement est le suivant :

- Coût prévisionnel des travaux : 36 049,50 euros HT
- Programme voirie de marais (20%) : 7 205,90 euros
- Autofinancement 28 843,60 euros

Les travaux commenceraient courant 3^{ème} trimestre 2021

Le conseil municipal valide ce programme de travaux de voirie et autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer le dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental de la Vendée.

3- Renouvellement des conventions d'occupation du domaine public délivrées à la société « la grenouille bleue » représentée par M. et Mme Christian Néhou et le bateau promenade "Happy day" M. et mme TIMOZ Michel

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020.

Pour leur permettre de continuer leurs activités, il propose de renouveler les conventions et de fixer le montant des redevances annuelles à 2410 euros pour « la grenouille bleue » et 450 euros pour le bateau promenade. Ces redevances sont révisables annuellement en cas d'augmentation ou de diminution de la surface occupée du domaine public.

Les conventions prennent effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler les conventions.

4- CCVSA – GéoVendée : convention de publication de données ouvertes

Monsieur le Maire expose que l'open data ou ouverture des données publiques consiste, pour les administrations, en la mise à disposition de façon libre et gratuite de données brutes produites dans le cadre d'une mission de service public pour permettre leur réutilisation et la production par exemple de nouveaux services aux usagers.

L'ouverture des données publiques concerne l'ensemble des domaines de compétences des collectivités. A l'exception des données à caractère personnel et de quelques données protégées. Outre l'obligation réglementaire, l'ouverture des données publiques revêt plusieurs autres enjeux pour les collectivités. Les adresses font partie du socle de base des données publiques devant être mises en open data. Elles sont stratégiques dans de nombreux domaines comme la sécurité, le commerce, l'état civil, les impôts et le déploiement de la fibre.

Afin de répondre à ces enjeux stratégiques Géo Vendée, plateforme départementale en matière d'information géographique du département de la Vendée, a mis en place la Base Adresse Locale Vendée (BAL85) sur l'ensemble du département.

La présente convention a pour objet de permettre à GéoVendée de publier les données ouvertes en Open Data, et de fixer les modalités techniques et administratives de la coopération GéoVendée – Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise. Chaque commune reste propriétaire des données qu'elle renseigne et doit également procéder à la signature d'une convention.

Vu la décision de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, du 2 avril 2021 autorisant la signature d'une convention de publication de données ouvertes avec GéoVendée et chaque commune de son territoire,

Considérant l'intérêt d'ouverture des données publiques,

Considérant les termes de la convention de coopération tripartite,

Considérant que cette convention est sans incidence financière,

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour l'autoriser à signer une convention tripartite avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et Géo Vendée, telle que présentée en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la publication de données ouvertes, convention tripartite avec la CCVSA et Géo Vendée.

5- Création d'un emploi saisonnier

Le conseil municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 1° et 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : remplacement des agents techniques pendant les congés d'été pour assurer l'entretien des espaces verts, la propreté des espaces publics.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal

- DÉCIDE de créer un emploi saisonnier :
 - ♦ Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 2° (accroissement saisonnier) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;
 - ♦ Durée du contrat : Période du 1^{er} juin au 30 septembre, et susceptible de renouvellement dans la limite de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs
 - ♦ Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
 - ♦ Nature des fonctions : entretien des espaces verts – assurer la propreté des espaces publics – entretien de la voirie communale
 - ♦ Niveau de recrutement : catégorie C – adjoint technique
 - ♦ Rémunération : Grille des adjoints techniques de 2^{ème} classe
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant

6-Vote des subventions aux associations et divers organismes

Monsieur le Maire propose de voter les subventions 2021 aux associations damvitaïses et aux organismes présentant un intérêt pour la commune ou reconnues d'utilité publique :

- Jeunes sapeurs-pompiers	150,00
- Association "le CHAD"	500,00
- Amicale des pompiers	400,00
- Anciens combattants (ACPG-CATM)	50,00
- Association Parents Elèves (APE)	800,00
- Association l'Artmada	200,00
- Association "AVEC"	100,00
- Association la chasse "St Hubert"	150,00
- Comité d'animation	500,00
- Associations "les Avant-Deux"	150,00
- Association Sud Vendée Football	500,00
- Association Sportive Damvitaïse	450,00
- Association "TEAM LCD"	50,00
- Association "Twirling club"	700,00
- Association CKMP	200,00
- Associations les Farfadets	200,00
- MFR la Ferrière	50,00
- MFR St Martin de FRAIGNEAU	50,00

- Resto du cœur	200,00
- Secours catholique	200,00
- Croix rouge	100,00
- Fonds Solidarité Logement	100,00

Des subventions exceptionnelles pourraient être versées aux associations suivantes si les manifestations estivales sont maintenues :

- Le CHAD : 500,00
- Le comité d'animation : 500,00
- L'Armada : 100,00

7- Organisation des élections départementales et régionales – vaccination

Monsieur le Maire informe qu'à l'approche des élections départementales et régionales et dans ce contexte particulier, il y a lieu de préparer et d'organiser la tenue des bureaux de vote :

- Le bureau de vote est déplacé à la salle des fêtes, la salle de conseil étant trop petite pour organiser les 2 scrutins : les services de la préfecture sont informés du changement de lieu. Fléchage pour informer les électeurs
- Nombre suffisant de panneaux électoraux, mise en place pour le 31 mai
- Membres des bureaux de vote : 6 personnes minimum constitueront les 2 bureaux, les fonctions de président et de secrétaire peuvent être mutualisées
→ mise en place d'un planning où chaque élu peut s'inscrire sur un créneau horaire. Il sera fait appel à des administrés pour participer à la tenue des bureaux de vote.
- Le conseil scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin.

Il propose que 2 ou 3 élus prennent en charge cette mission d'organiser la mise en place du bureau, gérer le planning des permanences, et veiller à ce que les affichages soient conformes dans chacun des bureaux, etc.

→ Faire une brève à l'attention des administrés, à distribuer début juin

8 Délibérations et questions diverses

► Travaux en cours

- Travaux réseaux EP rue de la Garnauderie .La fin des travaux est prévue pour mi-juin
- Extension réseau assainissement collectif. Une première tranche de travaux (chemin du Gand de Mil partie Nord) est programmée pour le dernier trimestre 2021. La seconde phase (chemin du Gand de Mil partie sud et route du Mazeau) est programmée au second trimestre 2022
- Une aire de stationnement sera créée sur l'aire de loisirs pendant la saison estivale.
- Signalétique à poser pour la saison : parkings, toilettes etc.
-
- Projet fibre optique

Le projet de la mise en place de la fibre optique avance selon le planning prévisionnel .Les travaux de raccordement sont prévus pour fin 2021 et se poursuivront en 2022.

► Contrat de ruralité :

Le contrat de ruralité signé avec l'État en 2017 a pris fin en décembre 2020, et laisse place au contrat intitulé Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2020-2026.

Trois thématiques :

- Transition écologique
- Développement économique
- Cohésion du territoire

La commune doit communiquer pour le 30 mai à la CCVSA, ses projets pouvant entrer dans les trois thématiques.

→ point sera fait pour prioriser les différents projets qui seront proposés et retenus

► Sycodem :

- Informations sur les nouveaux tarifs de la redevance incitative
- Renouvellement de la collecte des bio-déchets chez les restaurateurs : mail de Caroline Tirmarche

► PLUi

Monsieur le maire rappelle que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoyait le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU dans un délai de 3 ans. Au 27 mars 2017, les EPCI devaient être compétents pour élaborer un PLUi sauf si opposition de la part des communes membres. Cette opposition peut être renouvelée après chaque élection municipale et recomposition du conseil communautaire.

Suite aux élections municipales et au renouvellement du conseil communautaire, les communes devaient se prononcer pour le 31 décembre 2020. Vu l'état d'urgence sanitaire, la période laissée pour s'opposer au transfert de la compétence PLU court désormais jusqu'au 30 juin 2021.

Le conseil municipal se prononcera lors de la prochaine réunion.

► EPF : avenant à la convention de veille et de maîtrise foncière

Monsieur le maire rappelle aux élus que la convention de maîtrise et de veille foncière signée le 3 septembre 2015 entre la commune et l'EPF (Ets Public Foncier) prend fin en septembre 2021.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de proroger la durée de la convention. En effet, la maîtrise foncière du périmètre de projet est toujours en cours avec une procédure juridique complexe. Il convient de proroger la durée de la convention pour deux années afin que l'EPF accompagne la commune au terme de ses missions.

L'article 4 est modifié de la manière suivante :

« la durée de la convention est fixée à 8 ans à compter de la date de signature des présentes »

Les autres articles restent inchangés.

► Legs succession de M. Brossier

Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de legs (succession de M Brossier)
Les frais d'acte permettant la délivrance du legs (pendule comtoise) est d'environ 200 euros.

► Bulletin été : à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas réaliser de bulletin estival.

Les associations, ayant transmis un article, seront informées.

► Site internet : les élus de la commission communication n'étant pas disponibles, monsieur le maire propose aux élus disponibles, de participer à la création du nouveau site internet.

Pour rappel : signature du devis avec e.collectivités.

► Fête de l'agriculture / St Martin de Fraigneau / août 2021

Demande de prêt de matériel → avis défavorable

► Courrier de Team LCD : tenue de la buvette pour le 14 juillet

Réponse transmise par M. Ignace Fleuret le 09 mai à l'association

Fin de séance 20h30